

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 23.2024-07-12-00001
Portant règlement et exécution du budget principal 2024 de la communauté de communes
Marche-et-Combraille-en-Aquitaine

La préfète de la Creuse
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1612-2, L.1612-4, L.1612-12, L.1612-19, L.2311-5, R.1612-8 à R.1612-14 et R.1612-16 à R.1612-18 ;

VU le code des juridictions financières (CJF) et notamment ses articles L.211-11, L.232-1, L.244-1, R.232-1 et R.244-1 à R.244-4 ;

VU les lois et règlements relatifs aux budgets des communes et de leurs établissements publics ;

VU la saisine de la chambre régionale des comptes (CRC) de Nouvelle Aquitaine en date du 29 avril 2024, enregistrée au greffe de la CRC le 6 mai 2024, en application de l'article L1612-2 pour absence d'adoption dans les délais légaux du budget principal 2024 de la communauté de communes Marche-et-Combraille-en-Aquitaine ;

VU l'avis n° 2024-1107 en date du 27 juin 2024 par lequel la chambre régionale des comptes de Nouvelle-Aquitaine propose de régler et de rendre exécutoire le budget principal 2024 de la communauté de communes Marche-et-Combraille-en-Aquitaine ;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas lieu de s'écarter des propositions formulées par la chambre régionale des comptes dans son avis précité du 27 juin 2024 ;

SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Creuse,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER}: Le budget principal 2024 de la communauté de communes Marche-et-Combraille-en-Aquitaine est réglé et rendu exécutoire comme suit :

BUDGET PRINCIPAL 2024

Section de fonctionnement

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
011	Charges à caractère général	709 736 €	013	Atténuations de charges	98 000 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 899 828 €	016	APA	0 €
014	Atténuation de produits	1 649 627 €	017	RSA/Régularisation de RMI	0 €
016	APA	0 €	70	Produits des services, du domaine et ventes...	322 937 €
017	RSA/Régularisation de RMI	0 €	73	Impôts et taxes (sauf le 731)	2 634 744 €
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	2 167 275 €	731	Fiscalité locale	1 914 563 €
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0 €	74	Options et participations	1 515 704 €
			75	Autres produits de gestion courante	120 907 €
Total des dépenses de gestion courante		6 426 466 €	Total des recettes de gestion courante		6 606 855 €
66	Charges financières	54 700 €	76	Produits financiers	0 €
67	Charges spécifiques	0 €	77	Produits spécifiques	16 670 €
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0 €	78	Reprises amort, dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		6 481 166 €	Total des recettes réelles de fonctionnement		6 623 525 €
023	Virement à la section d'investissement	0 €	042	Opérat° ordre transfert entre sections	130 500 €
042	Opérat° ordre transfert entre sections	500 000 €	043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement		130 500 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		500 000 €	TOTAL		6 754 025 €
TOTAL		6 981 166 €	R002 Résultat reporté ou anticipé		459 918 €
D002	Résultat reporté ou anticipé	0 €	TOTAL des dépenses de fonctionnement cumulées		6 981 166 €
TOTAL des dépenses de fonctionnement cumulées		6 981 166 €	TOTAL des recettes de fonctionnement cumulées		7 213 943 €
AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		369 500 €			

Section d'investissement

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
018	RSA	0 €	018	RSA	0 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (hors opérations)	1 500 €	13	Subventions d'investissement reçues (sauf le 138)	0 €
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	15 000 €	16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)	0 €
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	13 500 €	20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0 €	204	Subventions d'équipement versées	0 €
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (hors opérations)	2 000 €	21	Immobilisations corporelles	0 €
	Total des opérations d'équipement	516 389 €	22	Immobilisations reçues en affectation	0 €
			23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0 €
Total des dépenses d'équipement		548 389 €	Total des recettes d'équipement		0 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0 €	10	Dot, fonds divers et réserves (sauf 1068)	39 642 €
13	Subventions d'investissement	0 €	1068	Excédent de fonct. capitalisés	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	107 000 €	138	Autres subv. d'invest non transférables	0 €
18	Compte de liaison: affectation (DA, régie)	0 €	16	Emprunts et dettes assimilées (Comptes 165, 166, 16449)	0 €
26	Particip. et créances rattachées	0 €	18	Compte de liaison: affectation (DA, régie)	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	26	Particip. et créances rattachées	0 €
			27	Autres immobilisations financières	0 €
			024	Produits des cessions d'immobilisations	0 €
Total des dépenses financières		107 000 €	Total des recettes financières		39 642 €
45.1	Chapitres d'opé. pour compte de tiers	0 €	45.2	Chapitre des opé. pour compte de tiers	0 €
Total des dépenses réelles d'investissement		685 389 €	Total des recettes réelles d'investissement		39 642 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	130 500 €	021	Virement de la section de fonctionnement	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	040	Opérat° ordre transfert entre sections	500 000 €
			041	Opérations patrimoniales	0 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		130 500 €	Total des recettes d'ordre d'investissement		500 000 €
TOTAL		785 889 €	TOTAL		539 642 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0 €	R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	588 743 €
TOTAL des dépenses d'investissement cumulées		785 889 €	TOTAL des recettes d'investissement cumulées		1 128 385 €
AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		369 500 €			

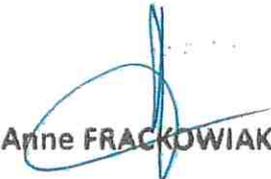
Opérations d'équipement

Chapitre	Libellé	Opération	Propositions		
			Restes à réaliser	Inscriptions nouvelles	Total
21	Autre matériel informatique	Autre matériel informatique	0,00	300,00	300,00
20	Bâtiments et installations	Autres arts - Bâtiments et installat	0,00	29 761,00	29 761,00
21	Autres	Autres immobilisations corporelles	12 156,00	0,00	12 156,00
21	Bâtiments scolaires	Bâtiments scolaires (mise à dispo)	1 935,60	0,00	1 935,60
20	Concessions et droits similaires	Concessions, droits similaires	27,68	0,00	27,68
20	Bâtiments et installations	Privé, Bâtiments, installations	62 637,74	0,00	62 637,74
20	Bâtiments et installations	Subv. Cne GFP - Bâtiments, installations	7 688,87	0,00	7 688,87
20	Frais d'études	DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE - 138	0,00	1 900,00	1 900,00
20	Bâtiments et installations	DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE - 138	10 000,00	0,00	10 000,00
20	Concessions et droits similaires	DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE - 138	1 971,00	0,00	1 971,00
21	Autres	DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE - 138	0,00	2 100,00	2 100,00
21	Plantations d'arbres et d'arbustes	EQUIPEMENTS ECOLES - 116	456,30	0,00	456,30
21	Autres	EQUIPEMENTS ECOLES - 116	1 170,00	430,00	1 600,00
21	Autres	MATERIEL - 10	8 556,00	0,00	8 556,00
20	Frais d'études	MICRO CRECHE FIXE - 157	3 346,56	0,00	3 346,56
21	Autres matériels de transport	MICRO CRECHE ITINERANTE - 156	44 723,16	0,00	44 723,16
21	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	MSP LAVAVEIK - 147	0,00	600,00	600,00
20	Concessions et droits similaires	REORGANISATION SYSTEME INFORMATIQ - 155	0,00	25 100,00	25 100,00
21	Autre matériel informatique	REORGANISATION SYSTEME INFORMATIQ - 155	0,00	7 500,00	7 500,00
21	Bâtiments scolaires	TRAVAUX BATIMENTS ECOLES - 123	163 735,43	0,00	163 735,43
21	Autres	TRAVAUX BATIMENTS ECOLES - 123	125 981,60	0,00	125 981,60
23	Constructions	TRAVAUX BATIMENTS ECOLES - 123	3 432,00	0,00	3 432,00
23	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	TRAVAUX BATIMENTS ECOLES - 123	729,60	0,00	729,60
20	Frais d'études	URBANISME - 158	0,00	150,00	150,00
	Totaux		448 547,54	67 841,00	516 388,54

ARTICLE 2 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Creuse, Monsieur le président de la communauté de communes Marche-et-Combraille-en-Aquitaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera transmis pour information à Monsieur le directeur départemental des finances publiques de la Creuse, Madame la responsable du service de gestion comptable d'Aubusson et Monsieur le président de la chambre régionale des comptes de Nouvelle-Aquitaine.

Guéret, le **12 JUL. 2024**

La Préfète


Anne FRACKOWIAK-JACOBS

NB : Délais et voies de recours (application de la loi n°2000-231 du 12 avril 2000)
 Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception :

- soit un recours gracieux, adressé à Madame la Préfète de la Creuse, Place Louis Lacrocq 23000 GUÉRET,
- soit un recours hiérarchique, adressé à Monsieur le Ministre de l'intérieur, place Beauvau 75800 PARIS,
- soit un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif, 1 Cours Vergnaud 87000 LIMOGES,

- Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme de l'administration pendant deux mois.

Accusé de réception en préfecture
 023-200067593-20240731-2024-054-DE
 Date de télétransmission : 05/08/2024
 Date de réception préfecture : 05/08/2024

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 23-2024-07-12-00002

Portant règlement et exécution du budget annexe « Assainissement » 2024 de la communauté de communes Marche-et-Combraille-en-Aquitaine

La préfète de la Creuse
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1612-2, L.1612-4, L.1612-12, L.1612-19, L.2311-5, R.1612-8 à R.1612-14 et R.1612-16 à R.1612-18 ;

VU le code des juridictions financières (CJF) et notamment ses articles L.211-11, L.232-1, L.244-1, R.232-1 et R.244-1 à R.244-4 ;

VU les lois et règlements relatifs aux budgets des communes et de leurs établissements publics ;

VU la saisine de la chambre régionale des comptes (CRC) de Nouvelle Aquitaine en date du 29 avril 2024, enregistrée au greffe de la CRC le 6 mai 2024, en application de l'article L1612-2 pour absence d'adoption dans les délais légaux du budget annexe « Assainissement » 2024 de la communauté de communes Marche-et-Combraille-en-Aquitaine ;

VU l'avis n° 2024-1107 en date du 27 juin 2024 par lequel la chambre régionale des comptes de Nouvelle-Aquitaine propose de régler et de rendre exécutoire le budget annexe « Assainissement » 2024 de la communauté de communes Marche-et-Combraille-en-Aquitaine ;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas lieu de s'écarter des propositions formulées par la chambre régionale des comptes dans son avis précité du 27 juin 2024 ;

SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Creuse,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{ER}: Le budget annexe « Assainissement » 2024 de la communauté de communes Marche-et-Combraille-en-Aquitaine est réglé et rendu exécutoire comme suit :

BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT » 2024

Section d'exploitation

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
011	Charges à caractère général	381 007 €	013	Atténuations de charges	3 564 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	160 437 €	70	Ventes produits fabriqués, prestations	501 700 €
014	Atténuation de produits	0 €	73	Produits issus de la fiscalité	0 €
			74	Subventions d'exploitation	0 €
65	Autres charges de gestion courante	4 451 €	75	Autres produits de gestion courante	3 500 €
Total des dépenses de gestion des services		545 895 €	Total des recettes de gestion des services		508 764 €
66	Charges financières	43 400 €	76	Produits financiers	0 €
67	Charges exceptionnelles	1 200 €	77	Produits exceptionnels	276 847 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	0 €	78	Reprises sur provisions et dépréciations	0 €
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0 €			
022	Dépenses imprévues d'exploitation	0 €			
Total des dépenses réelles d'exploitation		590 495 €	Total des recettes réelles d'exploitation		785 611 €
023	Virement à la section d'investissement	0 €			
042	Opérat° ordre transfert entre sections	180 000 €	042	Opérat° ordre transfert entre sections	0 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €	043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		180 000 €	Total des recettes d'ordre d'exploitation		0 €
TOTAL		770 495 €	TOTAL		785 611 €
D002	Résultat reporté ou anticipé	15 117 €	R002	Résultat reporté ou anticipé	0 €
TOTAL des dépenses d'exploitation cumulées		785 611 €	TOTAL des recettes d'exploitation cumulées		785 611 €

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	180 000 €
---	------------------

Section d'investissement

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
			13	Subventions d'investissement	107 758 €
			16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0 €
20	Immobilisations incorporelles	0 €	20	Immobilisations incorporelles	0 €
21	Immobilisations corporelles	0 €	21	Immobilisations corporelles	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	22	Immobilisations reçues en affectation	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €	23	Immobilisations en cours	0 €
Total des opérations d'équipement		323 980 €	Total des recettes d'équipement		107 758 €
Total des dépenses d'équipement		323 980 €	Total des recettes d'équipement		107 758 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0 €	10	Dot, fonds divers et réserves (hors 106)	42 000 €
			106	Réserves	0 €
13	Subventions d'investissement	0 €			
16	Emprunts et dettes assimilées	82 000 €	165	Dépôts et cautionnements reçus	0 €
18	Compte de liaison: affectation à...	0 €	18	Compte de liaison: affectation à...	0 €
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €	26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	27	Autres immobilisations financières	0 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	7 588 €			
Total des dépenses financières		89 588 €	Total des recettes financières		42 000 €
4581	Total des opé. pour compte de tiers	0 €	4582	Total des opé. pour compte de tiers	0 €
Total des dépenses réelles d'investissement		413 567 €	Total des recettes réelles d'investissement		149 758 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0 €	021	Virement de la section d'exploitation	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	040	Opérat° ordre transfert entre sections	180 000 €
			041	Opérations patrimoniales	0 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0 €	Total des recettes d'ordre d'investissement		180 000 €
TOTAL		413 567 €	TOTAL		329 758 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté	0 €	R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	83 810 €
TOTAL des recettes d'investissement cumulées		413 567 €	TOTAL des recettes d'investissement cumulées		413 567 €

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION D'EXPLOITATION	180 000 €
--	------------------

Opérations d'équipement

Chapitr e	Libellé	Opération	Proposition		
			Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total
20	Frais d'études	ETUDES ET DIAGNOSTIC - 101	1 440,00	16 160,00	17 600,00
20	Frais d'études	RESEAU SEPARATIF - 102	32 216,50	0,00	32 216,50
20	Frais d'études	RESEAU UNITAIRE - 103	0,00	700,00	700,00
20	Frais d'études	TRAITEMENT - 104	59 363,32	22 000,00	81 363,32
21	Terrains nus	TRAITEMENT - 104	900,00	11 600,00	12 500,00
23	Installations, matériel et outillage techniques	RESEAU SEPARATIF - 102	24 708,14	117 991,86	142 700,00
23	Installations, matériel et outillage techniques	TRAITEMENT - 104	0,00	35 800,00	35 800,00
20	Frais d'insertion	TRAITEMENT - 104	0,00	1 100,00	1 100,00
Totaux			118 627,96	205 351,86	323 979,82

ARTICLE 2 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Creuse, Monsieur le président de la communauté de communes Marche-et-Combraille-en-Aquitaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera transmis pour information à Monsieur le directeur départemental des finances publiques de la Creuse, Madame la responsable du service de gestion comptable d'Aubusson et Monsieur le président de la chambre régionale des comptes de Nouvelle-Aquitaine.

Guéret, le **12 JUL. 2024**

La Préfète

Anne FRACKOWIAK-JACOBS

NB : Délais et voies de recours (application de la loi n°2000-231 du 12 avril 2000)

Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception :

- soit un recours gracieux, adressé à Madame la Préfète de la Creuse, Place Louis Lacrocq 23000 GUÉRET,
- soit un recours hiérarchique, adressé à Monsieur le Ministre de l'intérieur, place Beauvau 75800 PARIS,
- soit un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif, 1 Cours Vergnaud 87000 LIMOGES,
- Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'administration pendant deux mois.

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20240731-2024-054-DE
Date de télétransmission : 05/08/2024
Date de réception préfecture : 05/08/2024

ANNEXE 1

ANNEXE 2

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 23-2024-07-12-00003

Portant règlement et exécution du budget annexe « Déchets » 2024 de la communauté de communes Marche-et-Combraille-en-Aquitaine

La préfète de la Creuse
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1612-2, L.1612-4, L.1612-12, L.1612-19, L.2311-5, R.1612-8 à R.1612-14 et R.1612-16 à R.1612-18 ;

VU le code des juridictions financières (CJF) et notamment ses articles L.211-11, L.232-1, L.244-1, R.232-1 et R.244-1 à R.244-4 ;

VU les lois et règlements relatifs aux budgets des communes et de leurs établissements publics ;

VU la saisine de la chambre régionale des comptes (CRC) de Nouvelle Aquitaine en date du 29 avril 2024, enregistrée au greffe de la CRC le 6 mai 2024, en application de l'article L1612-2 pour absence d'adoption dans les délais légaux du budget annexe « Déchets » 2024 de la communauté de communes Marche-et-Combraille-en-Aquitaine ;

VU l'avis n° 2024-1107 en date du 27 juin 2024 par lequel la chambre régionale des comptes de Nouvelle-Aquitaine propose de régler et de rendre exécutoire le budget annexe « Déchets » 2024 de la communauté de communes Marche-et-Combraille-en-Aquitaine ;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas lieu de s'écarter des propositions formulées par la chambre régionale des comptes dans son avis précité du 27 juin 2024 ;

SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Creuse,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER}: Le budget annexe « Déchets » 2024 de la communauté de communes Marche-et-Combraille-en-Aquitaine est réglé et rendu exécutoire comme suit :

BUDGET ANNEXE « DÉCHETS » 2024

Section de fonctionnement

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
01.1	Charges à caractère général	438 530 €	013	Atténuations de charges	0 €
01.2	Charges de personnel et frais assimilés	49 100 €	016	APA	0 €
01.4	Atténuation de produits	1 774 009 €	017	RSA/Régularisation de RMI	0 €
01.6	APA	0 €	70	Produits des services, du domaine et ventes...	0 €
01.7	RSA/Régularisation de RMI	0 €	73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0 €
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	205 617 €	73.1	Fiscalité locale	2 162 856 €
65.86	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0 €	74	Dotations et participations	28 000 €
			75	Autres produits de gestion courante	280 517 €
Total des dépenses de gestion courante		2 467 276 €	Total des recettes de gestion courante		2 471 373 €
66	Charges financières	0 €	76	Produits financiers	0 €
67	Charges spécifiques	0 €	77	Produits spécifiques	0 €
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0 €	78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 467 276 €	Total des recettes réelles de fonctionnement		2 471 373 €
023	Virement à la section d'investissement	0 €			0 €
042	Opérat* ordre transfert entre sections	5 000 €	042	Opérat* ordre transfert entre sections	0 €
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0 €	043	Opérat* ordre intérieur de la section	0 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		5 000 €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0 €
TOTAL		2 472 276 €	TOTAL		2 471 373 €
0002	Résultat reporté ou anticipé	0 €	0002	Résultat reporté ou anticipé	903 €
TOTAL des dépenses de fonctionnement cumulées		2 472 276 €	TOTAL des recettes de fonctionnement cumulées		2 472 276 €

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 000 €
---	---------

Section d'investissement

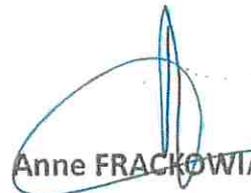
Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
018	RSA	0 €	018	RSA	0 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (hors opérations)	0 €	13	Subventions d'investissement reçues (sauf le 138)	0 €
20.4	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0 €	16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)	0 €
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	2 000 €	20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0 €	20.4	Subventions d'équipement versées	0 €
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (hors opérations)	0 €	21	Immobilisations corporelles	0 €
	Total des opérations d'équipement	0 €	22	Immobilisations reçues en affectation	0 €
			23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0 €
Total des dépenses d'équipement		2 000 €	Total des recettes d'équipement		0 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0 €	10	Dot., fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 000 €
			10.68	Excédent de fonct. capitalisés	0 €
13	Subventions d'investissement	0 €	13.8	Autres subv. d'invest non transférables	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0 €	16	Emprunts et dettes assimilées (Comptes 165, 166, 16449)	0 €
18	Compte de liaison: affectation (8A, régie)	0 €	18	Compte de liaison: affectation (8A, régie)	0 €
26	Particip. et créances rattachées	0 €	26	Particip. et créances rattachées	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	27	Autres immobilisations financières	0 €
			024	Produits des cessions d'immobilisations	0 €
Total des dépenses financières		0 €	Total des recettes financières		1 000 €
45.1	Chapitres d'opé. pour compte de tiers	0 €	45.2	Chapitre des opé. pour compte de tiers	0 €
Total des dépenses réelles d'investissement		2 000 €	Total des recettes réelles d'investissement		1 000 €
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0 €	021	Virement de la section de fonctionnement	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	040	Opérat* ordre transfert entre sections	5 000 €
			041	Opérations patrimoniales	0 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0 €	Total des recettes d'ordre d'investissement		5 000 €
TOTAL		2 000 €	TOTAL		6 000 €
0001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0 €	0001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	2 116 €
TOTAL des dépenses d'investissement cumulées		2 000 €	TOTAL des recettes d'investissement cumulées		8 116 €

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 000 €
---	---------

ARTICLE 2 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Creuse, Monsieur le président de la communauté de communes Marche-et-Combraille-en-Aquitaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera transmis pour information à Monsieur le directeur départemental des finances publiques de la Creuse, Madame la responsable du service de gestion comptable d'Aubusson et Monsieur le président de la chambre régionale des comptes de Nouvelle-Aquitaine.

Guéret, le **12 JUL. 2024**

La Préfète


Anne FRACKOWIAK-JACOBS

NB : Délais et voies de recours (application de la loi n°2000-231 du 12 avril 2000)

Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception :

- soit un recours gracieux, adressé à Madame la Préfète de la Creuse, Place Louis Lacrocq 23000 GUÉRET,
- soit un recours hiérarchique, adressé à Monsieur le Ministre de l'intérieur, place Beauvau 75800 PARIS,
- soit un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif, 1 Cours Vergnaud 87000 LIMOGES,

- Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'administration.

Accusé de réception en préfecture
03/08/2024 10:07:01 - 2024-054-DE
Date de télétransmission : 05/08/2024
Date de réception préfecture : 05/08/2024

102 102 11

1 102 102 11



**PRÉFÈTE
DE LA CREUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
des collectivités et
de la réglementation**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 23.2024:07.12.00004

Portant règlement et exécution du budget annexe « Locaux nus » 2024 de la communauté de communes Marche-et-Combraille-en-Aquitaine

La préfète de la Creuse
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1612-2, L.1612-4, L.1612-12, L.1612-19, L.2311-5, R.1612-8 à R.1612-14 et R.1612-16 à R.1612-18 ;

VU le code des juridictions financières (CJF) et notamment ses articles L.211-11, L.232-1, L.244-1, R.232-1 et R.244-1 à R.244-4 ;

VU les lois et règlements relatifs aux budgets des communes et de leurs établissements publics ;

VU la saisine de la chambre régionale des comptes (CRC) de Nouvelle Aquitaine en date du 29 avril 2024, enregistrée au greffe de la CRC le 6 mai 2024, en application de l'article L1612-2 pour absence d'adoption dans les délais légaux du budget annexe « Locaux nus » 2024 de la communauté de communes Marche-et-Combraille-en-Aquitaine ;

VU l'avis n° 2024-1107 en date du 27 juin 2024 par lequel la chambre régionale des comptes de Nouvelle-Aquitaine propose de régler et de rendre exécutoire le budget annexe « Locaux nus » 2024 de la communauté de communes Marche-et-Combraille-en-Aquitaine ;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas lieu de s'écarter des propositions formulées par la chambre régionale des comptes dans son avis précité du 27 juin 2024 ;

SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Creuse,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER}: Le budget annexe « Locaux nus » 2024 de la communauté de communes Marche-et-Combraille-en-Aquitaine est réglé et rendu exécutoire comme suit :

BUDGET ANNEXE « LOCAUX NUS » 2024

Section de fonctionnement

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
011	Charges à caractère général	135 910 €	013	Atténuations de charges	0 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	0 €	016	APA	0 €
014	Atténuation de produits	0 €	017	RSA/Régularisation de RMI	0 €
016	APA	0 €	70	Produits des services, du domaine et ventes...	0 €
017	RSA/Régularisation de RMI	0 €	73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0 €
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	40 021 €	731	(fiscalité locale)	55 000 €
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0 €	74	Dotations et participations	384 764 €
			75	Autres produits de gestion courante	439 764 €
Total des dépenses de gestion courante		175 931 €	Total des recettes de gestion courante		439 764 €
66	Charges financières	23 200 €	76	Produits financiers	0 €
67	Charges spécifiques	0 €	77	Produits spécifiques	0 €
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0 €	78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		199 131 €	Total des recettes réelles de fonctionnement		439 764 €
023	Virement à la section d'investissement	0 €	042	Opérat° ordre transfert entre sections	54 000 €
042	Opérat° ordre transfert entre sections	260 000 €	043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement		54 000 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		260 000 €	TOTAL		493 764 €
TOTAL		459 131 €	TOTAL		493 764 €
D002	Résultat reporté ou anticipé	14 633 €	R002	Résultat reporté ou anticipé	0 €
TOTAL des dépenses de fonctionnement cumulées		493 764 €	TOTAL des recettes de fonctionnement cumulées		493 764 €
AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		206 000 €			

Section d'investissement

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
018	RSA	0 €	018	RSA	0 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris	0 €	13	Subventions d'investissement reçues (sauf le 138)	0 €
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations)	0 €	16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)	0 €
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations)	0 €	20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations)	0 €	204	Subventions d'équipement versées	0 €
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations)	0 €	21	Immobilisations corporelles	0 €
	Total des opérations d'équipement	13 182 €	22	Immobilisations reçues en affectation	0 €
			23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0 €
Total des dépenses d'équipement		13 182 €	Total des recettes d'équipement		0 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0 €	10	Dot. fonds divers et réserves (sauf 1068)	0 €
13	Subventions d'investissement	0 €	1068	Excédent de fonct. capitalisés	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	111 601 €	138	Autres subv. d'invest non transférables	0 €
18	Compte de liaison: affectation (BA, régie)	0 €	16	Emprunts et dettes assimilées (Comptes 165, 166, 16449)	200 €
26	Particip. et créances rattachées	0 €	18	Compte de liaison: affectation (BA, régie)	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	26	Particip. et créances rattachées	0 €
			27	Autres immobilisations financières	0 €
			024	Produits des cessions d'immobilisations	260 €
Total des dépenses financières		111 601 €	Total des recettes financières		260 €
45.1	Chapitres d'opé. pour compte de tiers	0 €	45.2	Chapitre des opé. pour compte de tiers	0 €
Total des dépenses réelles d'investissement		124 783 €	Total des recettes réelles d'investissement		200 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	54 000 €	021	Virement de la section de fonctionnement	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	040	Opérat° ordre transfert entre sections	260 000 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		54 000 €	041	Opérations patrimoniales	0 €
TOTAL		178 783 €	Total des recettes d'ordre d'investissement		260 000 €
TOTAL		178 783 €	TOTAL		260 200 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0 €	R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	21 187 €
TOTAL des dépenses d'investissement cumulées		178 783 €	TOTAL des recettes d'investissement cumulées		261 387 €
AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		206 000 €			

Opérations d'équipement

Chapitre	Libellé	Opération	Proposition		
			Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total
20	Frais d'études	FILATURE DE ROUGNAT n°26	5 133,63	0,00	5 133,63
20	Frais d'études	INSTALLATION BRASSERIE ARTISANALE n°22	0,00	500,00	500,00
21	Autres agencements et aménagements	INSTALLATION BRASSERIE ARTISANALE n°22	0,00	5 800,00	5 800,00
21	Autres bâtiments privés	INSTALLATION BRASSERIE ARTISANALE n°22	1 748,56	0,00	1 748,56
Totaux			6 882,19	6 300,00	13 182,19

ARTICLE 2 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Creuse, Monsieur le président de la communauté de communes Marche-et-Combraille-en-Aquitaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera transmis pour information à Monsieur le directeur départemental des finances publiques de la Creuse, Madame la responsable du service de gestion comptable d'Aubusson et Monsieur le président de la chambre régionale des comptes de Nouvelle-Aquitaine.

Guéret, le **12 JUL. 2024**

La Préfète

Anne FRACKOWIAK-JACOBS

NB : Délais et voies de recours (application de la loi n°2000-231 du 12 avril 2000)

Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception :

- soit un recours gracieux, adressé à Madame la Préfète de la Creuse, Place Louis Lacrocq 23000 GUÉRET,
- soit un recours hiérarchique, adressé à Monsieur le Ministre de l'intérieur, place Beauvau 75800 PARIS,
- soit un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif, 1 Cours Vergnaud 87000 LIMOGES,
- Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'administration pendant deux mois.

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20240731-2024-054-DE
Date de télétransmission : 05/08/2024
Date de réception préfecture : 05/08/2024

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 23_2024_07_12_00005

Portant règlement et exécution du budget annexe « Locaux aménagés » 2024 de la communauté de communes Marche-et-Combraille-en-Aquitaine

La préfète de la Creuse
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1612-2, L.1612-4, L.1612-12, L.1612-19, L.2311-5, R.1612-8 à R.1612-14 et R.1612-16 à R.1612-18 ;

VU le code des juridictions financières (CJF) et notamment ses articles L.211-11, L.232-1, L.244-1, R.232-1 et R.244-1 à R.244-4 ;

VU les lois et règlements relatifs aux budgets des communes et de leurs établissements publics ;

VU la saisine de la chambre régionale des comptes (CRC) de Nouvelle Aquitaine en date du 29 avril 2024, enregistrée au greffe de la CRC le 6 mai 2024, en application de l'article L1612-2 pour absence d'adoption dans les délais légaux du budget annexe « Locaux aménagés » 2024 de la communauté de communes Marche-et-Combraille-en-Aquitaine ;

VU l'avis n° 2024-1107 en date du 27 juin 2024 par lequel la chambre régionale des comptes de Nouvelle-Aquitaine propose de régler et de rendre exécutoire le budget annexe « Locaux aménagés » 2024 de la communauté de communes Marche-et-Combraille-en-Aquitaine ;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas lieu de s'écarter des propositions formulées par la chambre régionale des comptes dans son avis précité du 27 juin 2024 ;

SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Creuse,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER}: Le budget annexe « Locaux aménagés » 2024 de la communauté de communes Marche-et-Combraille-en-Aquitaine est réglé et rendu exécutoire comme suit :

BUDGET ANNEXE « LOCAUX AMÉNAGÉS » 2024

Section de fonctionnement

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
011	Charges à caractère général	9 004 €	013	Atténuations de charges	0 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	0 €	016	APA	0 €
014	Atténuation de produits	0 €	017	RSA/Régularisation de RMI	0 €
016	APA	0 €	70	Produits des services, du domaine et ventes...	0 €
017	RSA/Régularisation de RMI	0 €	73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0 €
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	0 €	731	Fiscalité locale	0 €
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'étus	0 €	74	Dotations et participations	0 €
	Total des dépenses de gestion courante	9 004 €		Total des recettes de gestion courante	19 763 €
66	Charges financières	3 100 €	76	Produits financiers	0 €
67	Charges spécifiques	0 €	77	Produits spécifiques	0 €
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0 €	78	Reprises amort, dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0 €
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	12 104 €		Total des recettes réelles de fonctionnement	19 763 €
023	Virement à la section d'investissement	16 500 €			
042	Opérat° ordre transfert entre sections	9 000 €	042	Opérat° ordre transfert entre sections	5 200 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €	043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	25 500 €		Total des recettes d'ordre de fonctionnement	5 200 €
	TOTAL	37 604 €		TOTAL	24 963 €
D002	Résultat reporté ou anticipé	0 €	R002	Résultat reporté ou anticipé	31 452 €
	TOTAL des dépenses de fonctionnement cumulées	37 604 €		TOTAL des recettes de fonctionnement cumulées	56 415 €
	AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	20 300 €			

Section d'investissement

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
018	RSA	0 €	018	RSA	0 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (hors opérations)	0 €	13	Subventions d'investissement reçues (sauf le 138)	0 €
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0 €	16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)	0 €
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	3 500 €	20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0 €	204	Subventions d'équipement versées	0 €
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (hors opérations)	0 €	21	Immobilisations corporelles	0 €
	Total des opérations d'équipement	3 500 €	22	Immobilisations reçues en affectation	0 €
	Total des dépenses d'équipement	3 500 €	23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0 €	10	Dot, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0 €
13	Subventions d'investissement	0 €	1068	Excédent de fonct. capitalisés	39 872 €
16	Emprunts et dettes assimilées	16 300 €	138	Autres subv. d'invest non transférables	0 €
18	Compte de liaison: affectation (BA, règle)	0 €	16	Emprunts et dettes assimilées (Comptes 165, 166, 16449)	0 €
26	Particip. et créances rattachées	0 €	18	Compte de liaison: affectation (BA, règle)	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	26	Particip. et créances rattachées	0 €
	Total des dépenses financières	16 300 €	27	Autres immobilisations financières	0 €
			024	Produits des cessions d'immobilisations	0 €
				Total des recettes financières	39 872 €
45.1	Chapitres d'opé. pour compte de tiers	0 €	45.2	Chapitre des opé. pour compte de tiers	0 €
	Total des dépenses réelles d'investissement	20 360 €		Total des recettes réelles d'investissement	39 872 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	5 200 €	021	Virement de la section de fonctionnement	16 500 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	040	Opérat° ordre transfert entre sections	9 000 €
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	5 200 €	041	Opérations patrimoniales	0 €
	TOTAL	25 500 €		Total des recettes d'ordre d'investissement	25 500 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	39 872 €	R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0 €
	TOTAL des dépenses d'investissement cumulées	65 372 €		TOTAL des recettes d'investissement cumulées	65 372 €
	AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	20 300 €			

ARTICLE 2 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Creuse, Monsieur le président de la communauté de communes Marche-et-Combraille-en-Aquitaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera transmis pour information à Monsieur le directeur départemental des finances publiques de la Creuse, Madame la responsable du service de gestion comptable d'Aubusson et Monsieur le président de la chambre régionale des comptes de Nouvelle-Aquitaine.

Guéret, le 12 JUIL. 2024

La Préfète

Anne FRACKOWIAK-JACOBS

NB : Délais et voies de recours (application de la loi n°2000-231 du 12 avril 2000)

Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception :

- soit un recours gracieux, adressé à Madame la Préfète de la Creuse, Place Louis Lacrocq 23000 GUÉRET,
- soit un recours hiérarchique, adressé à Monsieur le Ministre de l'intérieur, place Beauvau 75800 PARIS,
- soit un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif, 1 Cours Vergnaud 87000 LIMOGES,

- Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'admin

Accusé de réception en préfecture
02/08/2024 10:08:05 DE
Date de télétransmission : 05/08/2024
Date de réception préfecture : 05/08/2024

03/08/2024

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20240731-2024-054-DE
Date de télétransmission : 05/08/2024
Date de réception préfecture : 05/08/2024

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 23.2024.07.12.00006

Portant règlement et exécution du budget annexe « La Naute » 2024 de la communauté de communes Marche-et-Combraille-en-Aquitaine

La préfète de la Creuse
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1612-2, L.1612-4, L.1612-12, L.1612-19, L.2311-5, R.1612-8 à R.1612-14 et R.1612-16 à R.1612-18 ;

VU le code des juridictions financières (CJF) et notamment ses articles L.211-11, L.232-1, L.244-1, R.232-1 et R.244-1 à R.244-4 ;

VU les lois et règlements relatifs aux budgets des communes et de leurs établissements publics ;

VU la saisine de la chambre régionale des comptes (CRC) de Nouvelle Aquitaine en date du 29 avril 2024, enregistrée au greffe de la CRC le 6 mai 2024, en application de l'article L1612-2 pour absence d'adoption dans les délais légaux du budget annexe « La Naute » 2024 de la communauté de communes Marche-et-Combraille-en-Aquitaine ;

VU l'avis n° 2024-1107 en date du 27 juin 2024 par lequel la chambre régionale des comptes de Nouvelle-Aquitaine propose de régler et de rendre exécutoire le budget annexe « La Naute » 2024 de la communauté de communes Marche-et-Combraille-en-Aquitaine ;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas lieu de s'écarter des propositions formulées par la chambre régionale des comptes dans son avis précité du 27 juin 2024 ;

SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Creuse,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER}: Le budget annexe « La Naute » 2024 de la communauté de communes Marche-et-Combraille-en-Aquitaine est réglé et rendu exécutoire comme suit :

BUDGET ANNEXE « LA NAUTE » 2024

Section de fonctionnement

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
011	Charges à caractère général	27 700 €	013	Atténuations de charges	0 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	0 €	016	APA	0 €
014	Atténuations de produits	0 €	017	RSA/Régularisation de RMI	0 €
016	APA	0 €	70	Produits des services, du domaine et ventes...	0 €
017	RSA/Régularisation de RMI	0 €	73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0 €
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	0 €	731	Fiscalité locale	0 €
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0 €	74	Dotations et participations	0 €
			75	Autres produits de gestion courante	62 874 €
Total des dépenses de gestion courante		27 700 €	Total des recettes de gestion courante		62 874 €
66	Charges financières	3 900 €	76	Produits financiers	0 €
67	Charges spécifiques	0 €	77	Produits spécifiques	0 €
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0 €	78	Reprises amort, dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		31 600 €	Total des recettes réelles de fonctionnement		62 874 €
023	Virement à la section d'investissement	0 €	042	Opérat° ordre transfert entre sections	25 000 €
042	Opérat° ordre transfert entre sections	55 000 €	043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €			25 000 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		55 000 €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement		25 000 €
TOTAL		86 600 €	TOTAL		87 874 €
0002	Résultat reporté ou anticipé	1 275 €	0002	Résultat reporté ou anticipé	0 €
TOTAL des dépenses de fonctionnement cumulées		87 874 €	TOTAL des recettes de fonctionnement cumulées		87 874 €

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DE GAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	30 000 €
--	----------

Section d'investissement

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
018	RSA	0 €	018	RSA	0 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris...)	0 €	13	Subventions d'investissement reçues (sauf le 138)	0 €
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations...)	0 €	16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)	0 €
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations...)	0 €	20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations...)	0 €	204	Subventions d'équipement versées	0 €
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations...)	0 €	21	Immobilisations corporelles	0 €
	Total des opérations d'équipement	7 000 €	22	Immobilisations reçues en affectation	0 €
			23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0 €
Total des dépenses d'équipement		7 000 €	Total des recettes d'équipement		0 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0 €	10	Dot, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0 €
			1068	Excédent de fonct. capitalisés	0 €
13	Subventions d'investissement	0 €	138	Autres subv. d'invest non transférables	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	9 000 €	16	Emprunts et dettes assimilées (Comptes 165, 166, 16449)	0 €
18	Compte de trésorerie affectation (BA, règle)	0 €	18	Compte de trésorerie affectation (BA, règle)	0 €
26	Particip. et créances rattachées	0 €	26	Particip. et créances rattachées	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	27	Autres immobilisations financières	0 €
			024	Produits des cessions d'immobilisations	0 €
Total des dépenses financières		9 000 €	Total des recettes financières		0 €
45.1	Chapitres d'opé. pour compte de tiers	0 €	45.2	Chapitre des opé. pour compte de tiers	0 €
Total des dépenses réelles d'investissement		16 000 €	Total des recettes réelles d'investissement		0 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	25 000 €	021	Virement de la section de fonctionnement	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	040	Opérat° ordre transfert entre sections	55 000 €
			041	Opérations patrimoniales	0 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		25 000 €	Total des recettes d'ordre d'investissement		55 000 €
TOTAL		41 000 €	TOTAL		55 000 €
0001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0 €	0001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	124 469 €
TOTAL des dépenses d'investissement cumulées		41 000 €	TOTAL des recettes d'investissement cumulées		179 469 €

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DE GAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	30 000 €
--	----------

Opérations d'équipement

Chapitre	Libellé	Opération	Proposition		
			Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total
20	Frais d'études	TRAVAUX LA NAUTE	0,00	5 000,00	5 000,00
21	Installations générales, agencements et aménagements divers	ETANG DE LA NAUTE N°20	0,00	2 000,00	2 000,00
Totaux			0,00	7 000,00	7 000,00

ARTICLE 2 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Creuse, Monsieur le président de la communauté de communes Marche-et-Combraille-en-Aquitaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera transmis pour information à Monsieur le directeur départemental des finances publiques de la Creuse, Madame la responsable du service de gestion comptable d'Aubusson et Monsieur le président de la chambre régionale des comptes de Nouvelle-Aquitaine.

Guéret, le **12 JUIL. 2024**

La Préfète


Anne FRACKOWIAK-JACOBS

NB : Délais et voies de recours (application de la loi n°2000-231 du 12 avril 2000)

Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception :

- soit un recours gracieux, adressé à Madame la Préfète de la Creuse, Place Louis Lacrocq 23000 GUÉRET,
- soit un recours hiérarchique, adressé à Monsieur le Ministre de l'intérieur, place Beauvau 75800 PARIS,
- soit un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif, 1 Cours Vergnaud 87000 LIMOGES,
- Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'administration pendant deux mois.

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20240731-2024-054-DE
Date de télétransmission : 05/08/2024
Date de réception préfecture : 05/08/2024

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 23.2024.07.12.00007

Portant règlement et exécution du budget annexe « SPANC » 2024 de la communauté de communes Marche-et-Combraille-en-Aquitaine

La préfète de la Creuse
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1612-2, L.1612-4, L.1612-12, L.1612-19, L.2311-5, R.1612-8 à R.1612-14 et R.1612-16 à R.1612-18 ;

VU le code des juridictions financières (CJF) et notamment ses articles L.211-11, L.232-1, L.244-1, R.232-1 et R.244-1 à R.244-4 ;

VU les lois et règlements relatifs aux budgets des communes et de leurs établissements publics ;

VU la saisine de la chambre régionale des comptes (CRC) de Nouvelle Aquitaine en date du 29 avril 2024, enregistrée au greffe de la CRC le 6 mai 2024, en application de l'article L1612-2 pour absence d'adoption dans les délais légaux du budget annexe « SPANC » 2024 de la communauté de communes Marche-et-Combraille-en-Aquitaine ;

VU l'avis n° 2024-1107 en date du 27 juin 2024 par lequel la chambre régionale des comptes de Nouvelle-Aquitaine propose de régler et de rendre exécutoire le budget annexe « SPANC » 2024 de la communauté de communes Marche-et-Combraille-en-Aquitaine ;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas lieu de s'écarter des propositions formulées par la chambre régionale des comptes dans son avis précité du 27 juin 2024 ;

SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Creuse,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER}: Le budget annexe « SPANC » 2024 de la communauté de communes Marche-et-Combraille-en-Aquitaine est réglé et rendu exécutoire comme suit :

BUDGET ANNEXE « SPANC » 2024

Section d'exploitation

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
011	Charges à caractère général	16 842 €	013	Atténuations de charges	0 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	71 950 €	70	Ventes produits fabriqués, prestations	67 582 €
014	Atténuation de produits	0 €	73	Produits issus de la fiscalité	0 €
			74	Subventions d'exploitation	0 €
65	Autres charges de gestion courante	1 000 €	75	Autres produits de gestion courante	16 000 €
Total des dépenses de gestion des services		89 792 €	Total des recettes de gestion des services		83 582 €
66	Charges financières	170 €	76	Produits financiers	0 €
67	Charges exceptionnelles	0 €	77	Produits exceptionnels	65 441 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	0 €	78	Reprises sur provisions et dépréciations	0 €
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0 €			
022	Dépenses imprévues d'exploitation	0 €			
Total des dépenses réelles d'exploitation		89 962 €	Total des recettes réelles d'exploitation		149 023 €
023	Virement à la section d'investissement	0 €			
042	Opérat° ordre transfert entre sections	9 000 €	042	Opérat° ordre transfert entre sections	0 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €	043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		9 000 €	Total des recettes d'ordre d'exploitation		0 €
TOTAL		98 962 €	TOTAL		149 023 €
D002	Résultat reporté ou anticipé	50 061 €	R002	Résultat reporté ou anticipé	0 €
TOTAL des dépenses d'exploitation cumulées		149 023 €	TOTAL des recettes d'exploitation cumulées		149 023 €

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	9 000 €
---	---------

Section d'investissement

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
			13	Subventions d'investissement	0 €
			16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0 €
20	Immobilisations incorporelles	0 €	20	Immobilisations incorporelles	0 €
21	Immobilisations corporelles	0 €	21	Immobilisations corporelles	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	22	Immobilisations reçues en affectation	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €	23	Immobilisations en cours	0 €
Total des opérations d'équipement		0 €	Total des recettes d'équipement		0 €
10	Dotations, fond divers et réserves	0 €	10	Dot, fonds divers et réserves (hors 106)	0 €
			106	Réserves	0 €
13	Subventions d'investissement	0 €			
16	Emprunts et dettes assimilées	5 000 €	165	Dépôts et cautionnements reçus	0 €
18	Compte de liaison: affectation à...	0 €	18	Compte de liaison: affectation à...	0 €
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €	26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	27	Autres immobilisations financières	0 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	400 €			
Total des dépenses financières		5 400 €	Total des recettes financières		0 €
4581	Total des opé. pour compte de tiers	0 €	4582	Total des opé. pour compte de tiers	0 €
Total des dépenses réelles d'investissement		5 400 €	Total des recettes réelles d'investissement		0 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0 €	021	Virement de la section d'exploitation	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	040	Opérat° ordre transfert entre sections	9 000 €
			041	Opérations patrimoniales	0 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0 €	Total des recettes d'ordre d'investissement		9 000 €
TOTAL		5 400 €	TOTAL		9 000 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté	0 €	R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	6 548 €
TOTAL des recettes d'investissement cumulées		5 400 €	TOTAL des recettes d'investissement cumulées		15 548 €

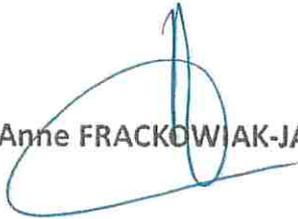
AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION D'EXPLOITATION	9 000 €
--	---------

ARTICLE 2 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Creuse, Monsieur le président de la communauté de communes Marche-et-Combraille-en-Aquitaine, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera transmis pour information à Monsieur le directeur départemental des finances publiques de la Creuse, Madame la responsable du service de gestion comptable d'Aubusson et Monsieur le président de la chambre régionale des comptes de Nouvelle-Aquitaine.

Guéret, le **12 JUL. 2024**

La Préfète

Anne FRACKOWIAK-JACOBS



NB : Délais et voies de recours (application de la loi n°2000-231 du 12 avril 2000)

Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception :

- soit un recours gracieux, adressé à Madame la Préfète de la Creuse, Place Louis Lacrocq 23000 GUÉRET,
 - soit un recours hiérarchique, adressé à Monsieur le Ministre de l'intérieur, place Beauvau 75800 PARIS,
 - soit un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif, 1 Cours Vergnaud 87000 LIMOGES.
- Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'administration.

Accusé de réception en préfecture
1578-20007998 du 07/07/2024 054-DE
Date de télétransmission : 05/08/2024
Date de réception préfecture : 05/08/2024

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 23-2024 07-12-00008

Portant règlement et exécution du budget annexe « GEMAPI » 2024 de la communauté de communes Marche-et-Combraille-en-Aquitaine

La préfète de la Creuse
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1612-2, L.1612-4, L.1612-12, L.1612-19, L.2311-5, R.1612-8 à R.1612-14 et R.1612-16 à R.1612-18 ;

VU le code des juridictions financières (CJF) et notamment ses articles L.211-11, L.232-1, L.244-1, R.232-1 et R.244-1 à R.244-4 ;

VU les lois et règlements relatifs aux budgets des communes et de leurs établissements publics ;

VU la saisine de la chambre régionale des comptes (CRC) de Nouvelle Aquitaine en date du 29 avril 2024, enregistrée au greffe de la CRC le 6 mai 2024, en application de l'article L1612-2 pour absence d'adoption dans les délais légaux du budget annexe « GEMAPI » 2024 de la communauté de communes Marche-et-Combraille-en-Aquitaine ;

VU l'avis n° 2024-1107 en date du 27 juin 2024 par lequel la chambre régionale des comptes de Nouvelle-Aquitaine propose de régler et de rendre exécutoire le budget annexe « GEMAPI » 2024 de la communauté de communes Marche-et-Combraille-en-Aquitaine ;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas lieu de s'écarter des propositions formulées par la chambre régionale des comptes dans son avis précité du 27 juin 2024 ;

SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Creuse,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER}. Le budget annexe « GEMAPI » 2024 de la communauté de communes Marche-et-Combraille-en-Aquitaine est réglé et rendu exécutoire comme suit :

BUDGET ANNEXE « GEMAPI » 2024

Section de fonctionnement

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
011	Charges à caractère général	168 993 €	013	Atténuations de charges	0 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	88 279 €	016	APA	0 €
014	Atténuation de produits	2 000 €	017	RSA/Régularisation de RMI	0 €
016	APA	0 €	70	Produits des services, du domaine et ventes...	78 278 €
017	RSA/Régularisation de RMI	0 €	73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0 €
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	53 700 €	731	Fiscalité locale	45 000 €
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0 €	74	Dotations et participations	10 173 €
			75	Autres produits de gestion courante	0 €
Total des dépenses de gestion courante		312 972 €	Total des recettes de gestion courante		133 451 €
66	Charges financières	0 €	76	Produits financiers	0 €
67	Charges spécifiques	0 €	77	Produits spécifiques	0 €
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0 €	78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		312 972 €	Total des recettes réelles de fonctionnement		133 451 €
023	Virement à la section d'investissement	0 €			
042	Opérat° ordre transfert entre sections	3 000 €	042	Opérat° ordre transfert entre sections	0 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €	043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 000 €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0 €
TOTAL		315 972 €	TOTAL		133 451 €
D002	Résultat reporté ou anticipé	0 €	R002	Résultat reporté ou anticipé	182 522 €
TOTAL des dépenses de fonctionnement cumulées		315 972 €	TOTAL des recettes de fonctionnement cumulées		315 972 €
AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 000 €			

Section d'investissement

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
018	RSA	0 €	018	RSA	0 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (hors opérations)	0 €	13	Subventions d'investissement reçues (sauf le 138)	0 €
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0 €	16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)	0 €
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0 €	20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0 €	204	Subventions d'équipement versées	0 €
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (hors opérations)	0 €	21	Immobilisations corporelles	0 €
	Total des opérations d'équipement	20 000 €	22	Immobilisations reçues en affectation	0 €
			23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0 €
Total des dépenses d'équipement		20 000 €	Total des recettes d'équipement		0 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0 €	10	Dot. fonds divers et réserves (sauf 1058)	0 €
			1058	Excédent de fonct. capitalisés	0 €
13	Subventions d'investissement	0 €	138	Autres subv. d'invest non transférables	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0 €	16	Emprunts et dettes assimilées (Comptes 165, 166, 16449)	0 €
18	Compte de liaison: affectation (BA, règle)	0 €	18	Compte de liaison: affectation (BA, règle)	0 €
26	Particip. et créances rattachées	0 €	26	Particip. et créances rattachées	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	27	Autres immobilisations financières	0 €
			024	Produits des cessions d'immobilisations	0 €
Total des dépenses financières		0 €	Total des recettes financières		0 €
45.1	Chapitres d'opé. pour compte de tiers	249 691 €	45.2	Chapitre des opé. pour compte de tiers	249 691 €
Total des dépenses réelles d'investissement		269 691 €	Total des recettes réelles d'investissement		249 691 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0 €	021	Virement de la section de fonctionnement	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	040	Opérat° ordre transfert entre sections	3 000 €
			041	Opérations patrimoniales	0 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0 €	Total des recettes d'ordre d'investissement		3 000 €
TOTAL		269 691 €	TOTAL		252 691 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0 €	R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	98 354 €
TOTAL des dépenses d'investissement cumulées		269 691 €	TOTAL des recettes d'investissement cumulées		351 045 €
AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		3 000 €			

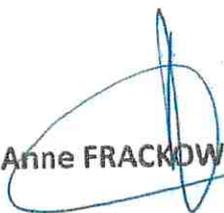
Opérations d'équipement

Chapitre	Libellé	Opération	Proposition		
			Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total
21	Autres matériels de transport	ACHAT DE MATERIEL	0,00	20 000,00	20 000,00
	Totaux		0,00	20 000,00	20 000,00

ARTICLE 2 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Creuse, Monsieur le président de la communauté de communes Marche-et-Combraille-en-Aquitaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera transmis pour information à Monsieur le directeur départemental des finances publiques de la Creuse, Madame la responsable du service de gestion comptable d'Aubusson et Monsieur le président de la chambre régionale des comptes de Nouvelle-Aquitaine.

Guéret, le **12 JUL. 2024**

La Préfète


Anne FRACKOWIAK-JACOBS

NB : Délais et voies de recours (application de la loi n°2000-231 du 12 avril 2000)

Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception :

- soit un recours gracieux, adressé à Madame la Préfète de la Creuse, Place Louis Laeroeq 23000 GUÉRET,
 - soit un recours hiérarchique, adressé à Monsieur le Ministre de l'intérieur, place Beauvau 75800 PARIS,
 - soit un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif, 1 Cours Vergnaud 87000 LIMOGES.
- Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'administration dans un délai de deux mois.

023-200067593-20240731-2024-054-DE
 Date de télétransmission : 05/08/2024
 Date de réception préfecture : 05/08/2024

2024 08 05

2024 08 05

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20240731-2024-054-DE
Date de télétransmission : 05/08/2024
Date de réception préfecture : 05/08/2024

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 23.2024.07.12.00003

Portant règlement et exécution du budget annexe « Vente carburants » 2024 de la communauté de communes Marche-et-Combraille-en-Aquitaine

La préfète de la Creuse
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1612-2, L.1612-4, L.1612-12, L.1612-19, L.2311-5, R.1612-8 à R.1612-14 et R.1612-16 à R.1612-18 ;

VU le code des juridictions financières (CJF) et notamment ses articles L.211-11, L.232-1, L.244-1, R.232-1 et R.244-1 à R.244-4 ;

VU les lois et règlements relatifs aux budgets des communes et de leurs établissements publics ;

VU la saisine de la chambre régionale des comptes (CRC) de Nouvelle Aquitaine en date du 29 avril 2024, enregistrée au greffe de la CRC le 6 mai 2024, en application de l'article L1612-2 pour absence d'adoption dans les délais légaux du budget annexe « Vente carburants » 2024 de la communauté de communes Marche-et-Combraille-en-Aquitaine ;

VU l'avis n° 2024-1107 en date du 27 juin 2024 par lequel la chambre régionale des comptes de Nouvelle-Aquitaine propose de régler et de rendre exécutoire le budget annexe « Vente carburants » 2024 de la communauté de communes Marche-et-Combraille-en-Aquitaine ;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas lieu de s'écarter des propositions formulées par la chambre régionale des comptes dans son avis précité du 27 juin 2024 ;

SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Creuse,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER}: Le budget annexe « Vente carburants » 2024 de la communauté de communes Marche-et-Combraille-en-Aquitaine est réglé et rendu exécutoire comme suit :

BUDGET ANNEXE « VENTE CARBURANTS » 2024

Section d'exploitation

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
011	Charges à caractère général	202 970 €	013	Atténuations de charges	0 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	0 €	70	Ventes produits fabriqués, prestations	211 814 €
014	Atténuation de produits	0 €	73	Produits issus de la fiscalité	0 €
			74	Subventions d'exploitation	0 €
65	Autres charges de gestion courante	0 €	75	Autres produits de gestion courante	0 €
Total des dépenses de gestion des services		202 970 €	Total des recettes de gestion des services		211 814 €
66	Charges financières	0 €	76	Produits financiers	0 €
67	Charges exceptionnelles	0 €	77	Produits exceptionnels	16 414 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	0 €	78	Reprises sur provisions et dépréciations	0 €
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0 €			
022	Dépenses imprévues d'exploitation	0 €			
Total des dépenses réelles d'exploitation		202 970 €	Total des recettes réelles d'exploitation		228 228 €
023	Virement à la section d'investissement	0 €			
042	Opérat° ordre transfert entre sections	8 000 €	042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 700 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €	043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		8 000 €	Total des recettes d'ordre d'exploitation		1 700 €
TOTAL		210 970 €	TOTAL		229 928 €
D002	Résultat reporté ou anticipé	18 957 €	R002	Résultat reporté ou anticipé	0 €
TOTAL des dépenses d'exploitation cumulées		229 927 €	TOTAL des recettes d'exploitation cumulées		229 928 €

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	6 300 €
---	---------

Section d'investissement

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
			13	Subventions d'investissement	0 €
			16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0 €
20	Immobilisations incorporelles	0 €	20	Immobilisations incorporelles	0 €
21	Immobilisations corporelles	0 €	21	Immobilisations corporelles	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	22	Immobilisations reçues en affectation	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €	23	Immobilisations en cours	0 €
Total des opérations d'équipement		10 069 €	Total des recettes d'équipement		0 €
Total des dépenses d'équipement		10 069 €	Total des recettes d'équipement		0 €
10	Dotations, fond divers et réserves	0 €	10	Dot, fonds divers et réserves (hors 106)	0 €
			106	Réserves	0 €
13	Subventions d'investissement	0 €			
16	Emprunts et dettes assimilées	0 €	165	Dépôts et cautionnements reçus	0 €
18	Compte de liaison; affectation à...	0 €	18	Compte de liaison; affectation à...	0 €
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €	26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	27	Autres immobilisations financières	0 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	800 €			
Total des dépenses financières		800 €	Total des recettes financières		0 €
4581	Total des opé. pour compte de tiers	0 €	4582	Total des opé. pour compte de tiers	0 €
Total des dépenses réelles d'investissement		10 869 €	Total des recettes réelles d'investissement		0 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	1 700 €	021	Virement de la section d'exploitation	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	040	Opérat° ordre transfert entre sections	8 000 €
			041	Opérations patrimoniales	0 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 700 €	Total des recettes d'ordre d'investissement		8 000 €
TOTAL		12 569 €	TOTAL		8 000 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté	0 €	R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	57 769 €
TOTAL des recettes d'investissement cumulées		12 569 €	TOTAL des recettes d'investissement cumulées		65 769 €

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION D'EXPLOITATION	6 300 €
--	---------

Opérations d'équipement

Chapitre	Libellé	Opération	Proposition		
			Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total
21	Installations générales - agencements - aménagements des constructions	STATION SERVICE PEYRAT LA NONIERE	0,00	1 000,00	1 000,00
21	Autres	STATION SERVICE BELLEGARDE EN MARCH	0,00	9 068,71	9 068,71
	Totaux		0,00	10 068,71	10 068,71

ARTICLE 2 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Creuse, Monsieur le président de la communauté de communes Marche-et-Combraille-en-Aquitaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera transmis pour information à Monsieur le directeur départemental des finances publiques de la Creuse, Madame la responsable du service de gestion comptable d'Aubusson et Monsieur le président de la chambre régionale des comptes de Nouvelle-Aquitaine.

Guéret, le **12 JUL. 2024**

La Préfète

Anne FRACKOWIAK-JACOBS

NB : Délais et voies de recours (application de la loi n°2000-231 du 12 avril 2000)

Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception :

- soit un recours gracieux, adressé à Madame la Préfète de la Creuse, Place Louis Lacrocq 23000 GUÉRET,
- soit un recours hiérarchique, adressé à Monsieur le Ministre de l'intérieur, place Beauvau 75800 PARIS,
- soit un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif, 1 Cours Vergnaud 87000 LIMOGES,
- Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'administration pendant deux mois.

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20240731-2024-054-DE
Date de télétransmission : 05/08/2024
Date de réception préfecture : 05/08/2024